

ARRÊTÉ

Portant modification de l'autorisation des services d'accompagnement à la vie sociale

SAVS LE PHARE – N° FINESS 560022238

SAVS LA ROCHE PIQUEE – N° FINESS 560024739

SAVS ST GEORGES – N° FINESS 560006595

Gérés par l'association AMISEP

FINESS JURIQUE 560000754

2023 - 154

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Vu le code général des collectivités locales ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le règlement départemental d'aide sociale ;
- Vu le schéma départemental de l'autonomie 2023-2028 ;
- Vu le décret 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- Vu l'instruction DRESS/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 relative à la mise en œuvre dans FINESS de la nouvelle nomenclature des établissements et services médico-sociaux ;
- Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 20 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation accordée à l'établissement Le Phare géré par l'association AMISEP et fixant la capacité totale de l'établissement à 85 places (dont 40 places en foyer de vie, 40 places de SAVS et 5 places d'UVE) pour une durée de 15 ans à compter du 4 janvier 2017 ;
- Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 20 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation accordée à l'établissement La Roche Piquée géré par l'association AMISEP et fixant la capacité totale de l'établissement à 70 places (34 places en foyer d'hébergement, 8 en foyer pour adultes handicapés vieillissants, 1 place d'accompagnement de journée pour retraité d'ESAT, et 27 places de SAVS) pour une durée de 15 ans à compter du 4 janvier 2017 ;
- Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 20 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation accordée à l'établissement St Georges géré par l'association AMISEP ((dont 28 places en foyer de vie, 20 places en SAVS, 4 en UATP et 6 en accompagnement de journée pour retraités d'ESAT) pour une durée de 15 ans à compter du 4 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 22 mai 2019 fixant la capacité totale de l'établissement Le Phare à 101 places (dont 52 places de SAVS et 5 en unité de vie extérieure) ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 22 mai 2019 fixant la capacité totale de l'établissement La Roche Piquée à 81 places (dont 34 places de SAVS) ;

Considérant les besoins identifiés par l'association AMISEP pour une adaptation de la répartition de ses places de SAVS en fonction de son activité territoriale ;

Considérant que les attendus du décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 susvisé nécessitent une requalification des places d'UVE de l'établissement Le Phare en places de SAVS ;

ARRÊTE

Article 1 : La capacité totale des services d'accompagnement à la vie sociale gérés par l'association AMISEP est fixée à 111 places.

La répartition de ces places s'effectue sur trois sites distincts, à savoir :

- SAVS Le Phare situé au Val d'Oust
- SAVS de la Roche Piquée situé à La Gacilly
- SAVS Saint-Georges situé à Crac'h.

Les capacités étant variables entre les sites géographiques, elles ont été globalisées sur le site principal, le SAVS Le Phare. Suivant l'instruction du 27 juin 2018 susvisée, celle-ci sont enregistrées sous le seul site principal, laissant les capacités des autres sites à 0 places.

Les services d'accompagnement à la vie sociale sont répertoriés au fichier national des établissements sanitaires et sociaux de la manière suivante :

Raison sociale de l'entité juridique :	Association AMISEP
Adresse :	1 rue du Médecin Général Robic – BP69 56303 PONTIVY
N° FINESS JURIDIQUE :	560000754
Code statut juridique :	60 - Association loi 1901 non reconnue d'utilité publique

SAVS principal :

Raison sociale	SAVS Le Phare
Adresse	15 rue Nationale – 56460 VAL D'OUST
FINESS	560022238
Code catégorie :	446 - Service d'accompagnement à la vie sociale
Code MFT :	Président du Conseil Départemental - 08
Code discipline :	965 - Accueil et accompagnement non médical
Code activité :	16 - prestation en milieu ordinaire
Type de clientèle :	010- tous types de déficiences
Capacité :	111

SAVS secondaire 1 :

Raison sociale	SAVS de la Roche Piquée
Adresse	20 rue du Menhir – 56204 LA GACILLY
FINESS	560024739
Code catégorie :	446 - Service d'accompagnement à la vie sociale
Code MFT :	Président du Conseil Départemental - 08
Code discipline :	965 - Accueil et accompagnement non médical
Code activité :	16 - prestation en milieu ordinaire
Type de clientèle :	010- tous types de déficiences
Capacité :	0

SAVS secondaire 2 :

Raison sociale	SAVS Saint Georges
Adresse	Rosnarho – 56950 CRAC'H
FINESS	560006595
Code catégorie :	446 - Service d'accompagnement à la vie sociale
Code MFT :	Président du Conseil Départemental - 08
Code discipline :	965 - Accueil et accompagnement non médical
Code activité :	16 - prestation en milieu ordinaire
Type de clientèle :	010- tous types de déficiences
Capacité :	0

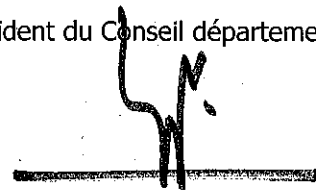
Article 2 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance des autorités compétentes concernées. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de ces dernières.

Article 3 : La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Madame la directrice générale des interventions sanitaires et sociales et le gestionnaire de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr).

VANNES, 28 février 2023

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT